

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

## AMENDEMENT

N° 798

présenté par

Mme Gaillot, Mme Autain, Mme Bagarry, Mme Brugnera, Mme Buffet, Mme Cariou, M. Chiche,  
M. Coquerel, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Fiat, Mme Forteza,  
M. Julien-Laferrière, M. Lachaud, M. Le Bohec, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Panot,  
Mme Ressiguier, Mme Taurine, Mme Tuffnell, M. Vignal et Mme Wonner

-----

### ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.